



Ville de
Saint-Ours

LE CHEF-LIEU

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Facebook

JANVIER 2023

**UNE BELLE ANNÉE 2023
REMPLE DE JOIE ET DE
BONHEUR POUR TOUS**



MEMBRES DU CONSEIL



Pierre Morin
Conseiller (S. # 1)
514 923-5603



Robert Beaudreault
Conseiller (S. # 2)
450 785-5641



Robert Vallée
Conseiller (S. # 3)
450 881-1710



Sophie Poirier
Conseillère (S. # 4)
514 825-1621



Luc Bertrand
Conseiller (S. # 5)
438 497-2096



Lise Couture
Conseillère (S. # 6)
514 898-5473

MOT DU MAIRE

CHERS CITOYENS, CHÈRES CITOYENNES



Sylvain Dupuis
514 617-3009

Une nouvelle année débute et sera chargée en amélioration pour la qualité de vie à Saint-Ours! Présentement en appel d'offre, le CPE prévoit le début des travaux après la période de dégel. Nous devrions donc espérer l'ouverture officielle cet automne! Par ailleurs, les plans pour le développement domiciliaire sont presque complétés et nous devrions pouvoir assister à la première pelletée d'ici le début de l'été. Au niveau de la Ville, les processus d'appel d'offres sont en cours et plusieurs chantiers seront en cours dès le printemps.

Nous sommes conscients des problématiques liés aux véhicules hors-route; vous trouverez dans cette publication un rappel à faire parvenir à qui de droit et vous pouvez être assurés de la collaboration de la Sûreté du Québec dans ce dossier.

Finalement, le conseil a entériné, lors de la séance du 16 janvier dernier, l'embauche de Mme Chantal Tessier, technicienne comptable en poste depuis le 9 janvier dernier et de Mme Nancy Johnson, coordonnatrice aux loisirs et à la culture, qui entrera en fonction le 26 janvier prochain. Nous leur souhaitons la bienvenue dans l'équipe !

Sylvain Dupuis maire

VILLE DE SAINT-OURS :

2531, Immaculée-Conception
Saint-Ours, J0G 1P0
Téléphone : 450 785-2203
Télécopieur : 450 785-2254
Courriel : admin@saintours.qc.ca
Site web : www.saintours.qc.ca

Urgence, nécessitant intervention : 450 880-1440

Horaires d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi de 8 h à 12 h 15 et de 12 h 45 à 16 h.
Vendredi de 8 h à 12 h 30.

SERVICES MUNICIPAUX

Directrice générale
Directrice générale adjointe
Adjointe à la direction générale
Conseiller en urbanisme

Pascale Dalcourt
Andrée-Anne Beaugregard
Rachel Forest
Éric Salois

450 785-2203 poste : 102
450 785-2203 poste : 107
450 785-2203 poste : 100
450 785-2203 poste : 105

dg@saintours.qc.ca
finances@saintours.qc.ca
admin@saintours.qc.ca
urbanisme@saintours.qc.ca

Inspecteur municipal
Travaux publics

Steve Bussièrès
Maxime Denis
Nathalie Benoit
Jean-Michel Simonot

450 785-2203 poste : 101
450 785-2203 poste : 104
450 785-2203 poste : 104
450 785-2203 poste : 116

travauxpublics@saintours.qc.ca
mdenis@saintours.qc.ca
nbenoit@saintours.qc.ca
incendie@saintours.qc.ca

Directeur service incendie

Service des loisirs :
Coordonnatrice loisirs et culture
Bibliothèque de Saint-Ours

Valérie Arsenault
Lucie Grenier

450 785-2203 poste : 109
450-785-2779

loisirs@saintours.qc.ca



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENUE LE 5 DÉCEMBRE DE L'AN 2022, À 19 H 30 AU CENTRE PAROISSIAL LÉO CLOUTIER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 5 décembre de l'an 2022, à 19 h 30 au centre paroissial Léo Cloutier situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

Sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Lise Couture
- Pierre Morin
- Robert Vallée
- Luc Bertrand
- Robert Beaudreault
- Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis. Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance et constat de quorum

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

- 3.1 Adoption du procès-verbal du 7 novembre 2022

4. Législation

- 4.1 Adoption - Règlement 2022-251 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale et spéciale ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023

5. Administration générale

- 5.1 Rapport du maire
- 5.2 Adoption des comptes de la période
- 5.3 Dépôt - Liste des comptes à recevoir au 5 décembre 2022
- 5.4 Dépôt du registre public des déclarations faites par les élus relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou aux autres avantages 2022
- 5.5 Calendrier des séances 2023
- 5.6 Ressources humaines - Démission de la directrice générale adjointe - Dépôt
- 5.7 Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy - Renouvellement
- 5.8 CIM - Renouvellement soutien technique 2023
- 5.9 UMQ - Renouvellement cotisation 2023
- 5.10 FQM - Assurance accident - Renouvellement 2023
- 5.11 Adoption de la Politique Municipalité amie des Aînés (MADA)
- 5.12 Offre de service - Refonte du site internet de la Ville - Approbation
- 5.13 Succession Payan - Versement à la municipalité de Saint-Roch et à la Ville de Saint-Ours / Guignolée et aide alimentaire - autorisation
- 5.14 Modification au poste du Coordonnateur à l'inspection, urbanisme et environnement - SSI - Approbation

6. Sécurité publique

- 6.1 SSI - Lt intérimaire
- 6.2 Plan municipal de sécurité civile - Mise à jour de l'organigramme
- 6.3 Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales - Dépôt d'une demande d'aide financière

7. Transport routier

- 7.1 Réfection de ponceaux - Approbation de déboursés
- 7.2 Droit de passage - Club VTT Vagabond du Bas-Richelieu
- 7.3 Octroi de contrat - services professionnels d'ingénierie - Plans et devis avenue Saint-Ours
- 7.4 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-Volet - Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supramunicipaux
- 7.5 Programme d'aide à la voirie locale - Sous-volet - Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale

8. Hygiène du milieu

- 8.1 Mise à niveau du poste de traitement des eaux usées - Octroi de contrat pour services professionnels

9. Santé & bien-être

10. Urbanisme & mise en valeur du territoire

- 10.1 Dépôt - Permis & certificats - Novembre 2022
- 10.2 Dérogation mineure - 3294, chemin des Patriotes (n° 2022-07)
- 10.3 Dérogation mineure - 2538, Immaculée-Conception

11. Loisirs & culture

- 11.1 Décompte progressif no 2 - Pavillon multifonctionnel - Approbation de déboursé
- 11.2 Pavillon multifonctionnel - Avenant de modifications - Approbation
- 11.3 Programmation Noël
- 11.4 Projet théâtre MRC - printemps 2023
- 11.5 Activité culturelle - Approbation
- 11.6 Camp jour - Remboursement - Approbation
- 11.7 Acquisition pour les loisirs - Machine à maïs soufflé et nappes
- 11.8 Saint-Ours en humour - Approbation
- 11.9 Gym communautaire - Achat d'équipement - modification - Approbation
- 11.10 FRR-2020 - Approbation de la reddition de compte

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19 h 36.

Huit (8) personnes étaient présentes.

**2022-12-1398****2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyée par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**2022-12-1399****3.1. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 NOVEMBRE 2022**

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 novembre 2022 tel que déposé.

Tous les membres présents ont reçu la documentation dans les délais prescrits et en dispense la lecture.

4. LÉGISLATION**2022-12-1400****4.1. ADOPTION - RÈGLEMENT 2022-251 AYANT POUR OBJET DE FIXER LES TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE ET SPÉCIALE AINSI QUE LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la ville a adopté, par résolution, en séance spéciale, tenue le 5 décembre 2022, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 7 novembre 2022 par madame la conseillère Lise Couture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le règlement 2022-251 ayant pour objet de fixer les taux de la taxe foncière générale et spéciale ainsi que les tarifs de compensation pour les services municipaux pour l'exercice financier 2023.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**5.1. RAPPORT DU MAIRE****2022-12-1401****5.2. ADOPTION DES COMPTES DE LA PÉRIODE**

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement 2019-211 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats, la directrice générale dépose au Conseil le rapport des dépenses;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles pour voir aux paiements des dépenses déposées, et ce, conformément au règlement.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la liste des comptes déposée en date du 1er décembre 2022 pour la somme totale de 645 870.95 \$ à même le budget 2022 et d'en autoriser leur paiement.



VILLE DE SAINT-OURS LISTE DES COMPTES PAYABLES NOVEMBRE 2022

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Administration générale		
Conseil municipal	2 921,00 \$	- \$
Gestion financière & administrative	1 227,41 \$	35 005,86 \$
Évaluation	15,00 \$	- \$
Hôtel de Ville	481,66 \$	1 457,20 \$
Sécurité publique		
Service de prévention incendie	789,79 \$	4 361,87 \$
Sécurité civile	127,80 \$	21,10 \$
Transport routier		
Voirie municipale	1 921,82 \$	9 918,38 \$
Déneigement	- \$	702,82 \$
Éclairage des rues	499,59 \$	- \$
Transport en commun	- \$	8 278,74 \$
Hygiène du milieu		
Approvisionnement & traitement eau potable	9 808,00 \$	9 808,00 \$
Réseau distribution d'eau potable	- \$	10 417,28 \$
Traitement eaux usées - St-Ours-St-Roch	3 078,83 \$	973,08 \$
Réseau d'égouts & station de pompage	1 061,50 \$	1 417,34 \$
Usine d'épuration (Secteur Grande-Ourse)	637,30 \$	693,96 \$
Matières résiduelles	13 423,10 \$	13 423,10 \$
Santé & bien-être		
Logement social	2 993,00 \$	- \$
Aide communautaire	1 025,00 \$	461,25 \$

DÉPENSES DU MOIS	DÉBOURSÉS	À PAYER
Aménagement, urbanisme et zonage		
Urbanisme et zonage	32,59 \$	28,20 \$
Promotion et développement	- \$	7 530,96 \$
Loisirs et Culture		
Administration & activités récréatives	18 221,40 \$	12 511,13 \$
Centre des loisirs - Richard-Gosselin	1 243,34 \$	721,85 \$
Patinoires	(2,98) \$	- \$
Chalet, terrain des loisirs & parcs	200,29 \$	367,45 \$
Parcs régionaux		
Activités culturelles - Centre Parois.	- \$	1 177,43 \$
Léo-Cloutier	952,57 \$	682,56 \$
Activités culturelles - Bibliothèques	935,83 \$	2 343,65 \$
Activités culturelles - Maison de la Culture	651,99 \$	241,87 \$
Financement		
Dette à long terme	2 960,61 \$	- \$
Immobilisations		
Immobilisations	327 316,39 \$	22 770,82 \$
DAS - RRS - Ass. Coll.		
Salaires nets (aout 2022)	29 244,78 \$	- \$
TPS à recevoir	47 797,38 \$	- \$
TPS à recevoir	12 691,05 \$	2 853,00 \$
TVQ à recevoir	12 658,72 \$	2 787,29 \$
TOTAL DES DÉPENSES	494 914,76 \$	150 956,19 \$

5.3. DÉPÔT - LISTE DES COMPTES À RECEVOIR AU 5 DÉCEMBRE 2022

La directrice générale dépose la liste des comptes à recevoir en date du 5 décembre 2022.

5.4. DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS FAITES PAR LES ÉLUS RELATIVES AUX DONS, AUX MARQUES D'HOSPITALITÉ OU AUX AUTRES AVANTAGES 2022

La directrice générale dépose le registre public des déclarations faites par les élus relatives aux dons, aux marques d'hospitalité ou aux autres avantages pour l'année 2022.

2022-12-1402

5.5. CALENDRIER DES SÉANCES 2023

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune d'elles;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront les lundis et débuteront à 19 h 30 :

16 janvier	10 juillet
6 février	7 août
6 mars	11 septembre
3 avril	2 octobre
1er mai	6 novembre
5 juin	4 décembre



5.6. RESSOURCES HUMAINES - DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE - DÉPÔT

Le conseil prend acte du dépôt de la démission de la directrice générale adjointe, madame Andrée-Anne Beauregard

Le maire prend la parole au nom du conseil et tient à remercier M. Andrée-Anne Beauregard.

2022-12-1403

5.7. CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SOREL-TRACY - RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement reçu le 16 novembre 2022 concernant l'abonnement à la Chambre de commerce et d'industrie de Sorel-Tracy;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le renouvellement pour l'année 2023 de la Chambre de commerce Sorel-Tracy au montant de 180 \$ plus taxes applicables pour un représentant.

2022-12-1404

5.8. CIM - RENOUELEMENT SOUTIEN TECHNIQUE 2023

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le renouvellement du contrat de soutien technique pour l'année 2023 de CIM (Coopérative d'informatique Municipale) pour le montant de 6 600 \$ avant taxes.

2022-12-1405

5.9. UMQ - RENOUELEMENT COTISATION 2023

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement pour le renouvellement de l'adhésion pour l'année 2023 pour un montant de 990.16 \$, plus taxes.

2022-12-1406

5.10. FQM - ASSURANCE ACCIDENT - RENOUELEMENT 2023

CONSIDÉRANT l'avis de renouvellement reçu de la FQM Assurances relativement au renouvellement des polices d'assurance accident pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement reçu en date du 3 novembre 2022 pour le contrant couvrant l'année 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement du contrat d'assurance accident avec la FQM Assurances en regard des polices numéro 53032-1, 53032-2 et 53032 3 pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, le tout conformément aux documents transmis en date du 3 novembre 2022:

- Assurance accident pompiers :	1 463.00 \$
- Assurance accident dirigeants :	566.00 \$
- Assurance accident bénévoles :	250.00 \$

plus taxe (9%).

2022-12-1407

5.11. ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours désire poursuivre son engagement dans la démarche municipale Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2022-04-1181 concernant la nomination de la conseillère madame Sophie Poirier et de la formation du comité de citoyens, soit mesdames Louise Arpin et Chantal Cournoyer ainsi que monsieur Pierre Girouard, afin de mettre à jour la politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE le comité a procédé à la mise à jour de la politique et que le conseil en est satisfait;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le plan d'action triennal 2023-2025 tel que déposé.

**2022-12-1408****5.12. OFFRE DE SERVICE - REFONTE DU SITE INTERNET DE LA VILLE - APPROBATION**

CONSIDÉRANT le désir du conseil de mettre à jour son site internet;

CONSIDÉRANT les offres obtenues;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroie le mandat de refonte du site internet à la firme Kérozen, au montant de 13 950 \$ plus taxes applicables;

QUE soit nommé monsieur Luc Bertrand, conseiller et madame Lise Couture, conseillère, à siéger sur le comité de la refonte du site internet;

QUE soient également nommées mesdames Rachel Forest et Pascale Dalcourt sur le comité.

2022-12-1409**5.13. SUCCESSION PAYAN - VERSEMENT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH ET À LA VILLE DE SAINT-OURS / GUIGNOLÉE ET AIDE ALIMENTAIRE -AUTORISATION**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Ours est chargée de remettre chaque année à la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu et à la Ville de Saint-Ours (conformément à la résolution no 2022-03-1145) des sommes provenant de la « Succession Payan » en contribution à la guignolée et à l'aide alimentaire tout au long de l'année, pour les citoyens et citoyennes de Saint-Ours et de Saint Roch de Richelieu;

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE la Ville de Saint-Ours autorise le versement d'une somme de 10 600 \$ à la Ville de Saint-Ours ainsi qu'une somme de 5 300 \$ à la Municipalité de Saint Roch de-Richelieu provenant de la « Succession Payan » servant à la guignolée et à l'aide alimentaire tout au long de l'année.

2022-12-1410**5.14. MODIFICATION AU POSTE DU COORDONNATEUR À L'INSPECTION, URBANISME ET ENVIRONNEMENT - SSI - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur à l'inspection, urbanisme et environnement a démontré de l'intérêt pour rejoindre le service incendie de la Ville de Saint-Ours;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Salois possède la formation appropriée et serait disponible de jour, la semaine;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, monsieur Jean-Michel Simonot;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la modification au poste de monsieur Éric Salois, tel que prévu dans le manuel des conditions générales des employé(e)s de la Ville de Saint-Ours, article 9.4.6.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**2022-12-1411****6.1. SSI - LT INTÉRIMAIRE**

CONSIDÉRANT l'ouverture de poste pour un lieutenant intérimaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service de sécurité incendie, M. Jean-Michel Simonot;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil nomme monsieur Jean-François Cormier à titre de lieutenant intérimaire.

2022-12-1412**6.2. PLAN MUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE - MISE À JOUR DE L'ORGANIGRAMME**

CONSIDÉRANT la mise à jour de l'organigramme pour le plan municipal de sécurité civile, déposer par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE le conseil adopte le nouvel organigramme comme mise à jour du Plan municipal de sécurité civile.



2022-12-1413

6.3. PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance du guide du PRACIM et elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

CONSIDÉRANT QUE la Ville confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

7. TRANSPORT ROUTIER

2022-12-1414

7.1. RÉFECTION DE PONCEAUX - APPROBATION DE DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT le poste 03-313-32-000-01 - Ponceau contenant les fonds affectés pour des travaux en lien avec ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale atteste qu'il y a des crédits disponibles audit poste pour voir aux paiements des factures ci-dessous;

CONSIDÉRANT les factures suivantes relatives à des travaux effectués sur les ponceaux;

10 novembre 2022	10 novembre 2022	2 051.88 \$
09 novembre	09 novembre	288.28 \$
28 octobre 2022	28 octobre 2022	2 632.93 \$
9 novembre 2022	9 novembre 2022	4 833.55 \$

Coût des travaux: 9 806.64 \$ incluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le paiement des factures décrites à même le compte affecté à la réfection des ponceaux - 03-313-32-000-01.

2022-12-1415

7.2. DROIT DE PASSAGE - CLUB VTT VAGABOND DU BAS RICHELIEU

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage faite par le club VTT Vagabond du Bas-Richelieu afin d'officialiser leur parcours pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Club VTT Vagabond ont fait parvenir un certificat d'assurance couvrant toutes les activités usuelles à l'exploitation d'un club de quadistes excluant l'organisation et la tenue de courses, et s'engagent à maintenir ces assurances responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE le Club VTT Vagabond s'engage également à fournir à leurs frais la signalisation requise pour les traverses de chemin public et s'assurer du respect de nos citoyens tout au long de leur saison d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le plan du parcours fourni par le Club VTT Vagabond indique qu'aucun passage ne passera dans le secteur résidentiel et dans les voies publiques.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'AUTORISER le club VTT Vagabond à circuler à travers la Ville seulement dans les endroits identifiés sur le plan déposé en date du 17 octobre 2017 incluant la modification de la traversée du rang Saint-Pierre;

DE MANDATER nos officiers municipaux à s'assurer que le Club respecte en tout point leurs engagements de bon citoyen corporatif pendant leur saison d'opération 2022-2023.

2022-12-1416

7.3. OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE - PLANS ET DEVIS AVENUE SAINT-OURS

M. Robert Vallée se retire pour le prochain point.



CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro TP 2022-06 - Fourniture de services professionnels ingénierie - Avenue Saint-Ours;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroi le contrat à Dave Williams ingénieur, au montant de 15 250 \$ plus taxes applicables.

M. Vallée reprend son siège au conseil.

2022-12-1417

7.4. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

Que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 44 448 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2022-12-1418

7.5. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Ours a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;



CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

QUE le conseil de la Ville de Saint-Ours approuve les dépenses d'un montant de 44 448 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

8. HYGIÈNE DU MILIEU

2022-12-1419

8.1. MISE À NIVEAU DU POSTE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - OCTROI DE CONTRAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission pour services professionnels en ingénierie a été adressée à la firme Shellex infrastructures pour la mise à niveau du poste de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT l'offre no 2-056-22 faite par Shellex au montant de 30 000 \$;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le conseil octroie le mandat à Shellex Infrastructures pour le dossier de mise à niveau du poste de traitement des eaux usées.

9. SANTÉ & BIEN-ÊTRE

10. URBANISME & MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

10.1. DÉPÔT - PERMIS & CERTIFICATS - NOVEMBRE 2022

La directrice générale dépose le rapport des permis et certificats émis en novembre 2022.

2022-12-1420

10.2. DÉROGATION MINEURE - 3294, CHEMIN DES PATRIOTES (#2022-07)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a été déposée le 29 septembre 2022;

CONSIDÉRANT la présence de contraintes (zone inondable et zone de glissement de terrain) qui affecte le projet de construction (lot projeté n° 3);

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain projeté no 3 nécessite l'agrandissement de la superficie dudit terrain;

CONSIDÉRANT QUE la modification de la profondeur du lot projeté n° 4;

CONSIDÉRANT QUE la superficie et la largeur du lot en question sont conformes;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur du lot ne respecte pas la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte sur une différence de 9.35 mètres;

CONSIDÉRANT QUE physiquement parlant, la dérogation est peu (ou pas) apparente;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires avoisinants;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter la dérogation portant sur la profondeur du lot projeté n° 4.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure pour le 3294, chemin des Patriotes.

2022-12-1421

10.3. DÉROGATION MINEURE - 2538, IMMACULÉE-CONCEPTION

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation a été déposée le 19 octobre 2022;



CONSIDÉRANT QUE la demande provient de la Fabrique de Saint-Ours;
CONSIDÉRANT l'extrait du procès-verbal de l'assemblée de la Fabrique, le 13 avril 2022;
CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à lotir l'église de la résidence du curé de l'église;
CONSIDÉRANT QUE la résidence sera habitée par le curé;
CONSIDÉRANT QUE l'église pourrait être mise en vente au cours de l'année 2023;
CONSIDÉRANT QUE le lot projeté 6 537 264 (résidence du curé) est enclavé;
CONSIDÉRANT QUE la présence d'une servitude de passage pour accéder audit lot;
CONSIDÉRANT QUE l'avant-toit et l'escalier de l'église empiète de 0.30 mètre dans la marge arrière et avant;
CONSIDÉRANT QUE la marge avant de la résidence du curé ne respecte pas la réglementation actuelle;
CONSIDÉRANT QUE la marge avant doit être à 7 mètres, mais que le projet présente une marge avant de 6,50 mètres
CONSIDÉRANT QUE physiquement parlant, la dérogation est peu (ou pas) apparente;
CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires avoisinants;
CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QUE la dérogation porte un préjudice sérieux au demandeur;
CONSIDÉRANT la recommandation du CCU d'accepter la dérogation mineure;
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement
QUE le conseil autorise la demande de dérogation mineure.

11. LOISIRS & CULTURE

2022-12-1422

11.1. DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 2 - PAVILLON MULTIFONCTIONNEL - APPROBATION DE DÉBOURSÉ

CONSIDÉRANT le décompte progressif n° 2 fourni par Pincor Ltée pour les travaux du pavillon multifonctionnel, au montant de 210 910.61 \$;
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, M. Jean Paré;
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement
QUE le conseil autorise le versement tel que recommandé par monsieur Jean Paré, Architecte.

2022-12-1423

11.2. PAVILLON MULTIFONCTIONNEL - AVENANT DE MODIFICATIONS - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux ont dû être effectués en dehors du cadre de l'appel d'offres, c'est-à-dire des imprévus;
CONSIDÉRANT la recommandation de l'architecte, monsieur Jean Paré, ainsi que de la directrice générale;
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement
QUE le conseil autorise les demandes de changement n° A-2, A-4 et A-5, pour un coût total de 16 124.38 \$ plus taxes applicables.

2022-12-1424

11.3. PROGRAMMATION NOËL

CONSIDÉRANT le rapport administratif de madame Valérie Arsenault, coordonnatrice des loisirs et de la culture, concernant la programmation pour les festivités de Noël 2022;
EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement
D'APPROUVER la programmation et d'autoriser madame Valérie Arsenault à signer pour et au nom de la Ville les contrats correspondants.

2022-12-1425

11.4. PROJET THÉÂTRE MRC - PRINTEMPS 2023

CONSIDÉRANT l'appel de projets de la MRC Pierre-de-Saurel et le projet retenu par ces derniers;



CONSIDÉRANT que la MRC Pierre-de-Saurel offrira gratuitement aux citoyens de la Ville de Saint-Ours l'activité retenue en échange du prêt de la salle Léo Cloutier et de la promotion de l'événement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de madame Valérie Arsenault coordonnatrice des loisirs et de la culture à cet effet;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par le conseiller Robert Beaudreault et il est résolu unanimement

D'ACCEPTER les conditions de la MRC Pierre-de-Saurel afin de recevoir l'artiste, Mme Diane-Marie Racicot, gratuitement;

DE convenir d'une date pour l'événement soit le 5 mars 2023;

2022-12-1426

11.5. ACTIVITÉ CULTURELLE - APPROBATION

CONSIDÉRANT que la MRC Pierre-de-Saurel offre aux municipalités la possibilité de choisir une activité culturelle qui sera offerte gratuitement aux citoyens;

CONSIDÉRANT l'offre d'activité culturelle transmise par la MRC Pierre-de-Saurel;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de madame Valérie Arsenault, coordonnatrice des loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

DE MENTIONNER l'intérêt de la Ville de Saint-Ours à l'activité no 6 soit Merveille à l'instant offert pour un public de tous les âges.

2022-12-1427

11.6. CAMP JOUR - REMBOURSEMENT - APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice des loisirs madame Valérie Arsenault dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

DE REMBOURSER la somme de 150 \$ au bénéficiaire.

2022-12-1428

11.7. ACQUISITION POUR LES LOISIRS - MACHINE À MAÏS SOUFLÉ ET NAPPES

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par madame Valérie Arsenault;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve l'achat de la machine à maïs soufflé ainsi que les nappes, dont les fonds sont disponibles dans le compte n° 02-701-10-726-00.

2022-12-1429

11.8. SAINT-OURS EN HUMOUR - APPROBATION

CONSIDÉRANT le rapport administratif de madame Valérie Arsenault, coordonnatrice des loisirs et de la culture, concernant la programmation Humour printemps et automne 2023;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'APPROUVER la programmation et d'autoriser Pascale Dalcourt à signer pour et au nom de la Ville les contrats correspondants.

2022-12-1430

11.9. GYM COMMUNAUTAIRE - ACHAT D'ÉQUIPEMENT - MODIFICATION - APPROBATION

CONSIDÉRANT la résolution no 2022-10-1360 adoptée le 4 octobre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un des équipements sur le devis EST-001307 de Fitness à rabais a été bonifié et que la soumission porte maintenant le numéro EST-001438;

CONSIDÉRANT la soumission EST-001439 qui est le complément de la soumission EST-001438 en lien avec la demande pour le rameur (résolution no 2022-10-1360), l'ajout d'une machine elliptique et une estimation des frais d'installation;



EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par la conseillère Sophie Poirier. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil autorise la modification de la soumission EST-001307 qui est devenue EST-001438 et l'ajout de la soumission EST-001439.

2022-12-1431

11.10. FRR-2020 - APPROBATION DE LA REDDITION DE COMPTE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par la conseillère Lise Couture et il est résolu unanimement

QUE le conseil approuve la reddition de compte produite par la directrice générale le 23 novembre 2022, au montant de 34 199.71\$.

12. CORRESPONDANCES

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions.

2022-12-1432

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 35 , l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Vallée. Appuyé par le conseiller Luc Bertrand et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.



Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT OURS TENUE LE 5 DÉCEMBRE DE L'AN 2022, À 19 H 00 AU CENTRE PAROISSIAL LÉO-CLOUTIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Saint Ours tenue le 5 décembre de l'an 2022, à 19 h 00 au centre paroissial Léo Cloutier situé au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours.

Sont présents : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- Lise Couture
- Pierre Morin
- Robert Vallée
- Luc Bertrand
- Robert Beaudreault
- Sophie Poirier

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain Dupuis. Madame Pascale Dalcourt, Directrice générale & greffière-trésorière, est également présente.

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption du plan triennal d'immobilisations (PTI)

4. Adoption des prévisions budgétaire 2023

5. Période de questions

6. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président d'assemblée constate le quorum et ouvre la séance à 19h30.

Huit (8) personnes étaient présentes.

2022-12-1394

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



Il est proposé par la conseillère Lise Couture. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement
D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

2022-12-1395

3. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI)

CONSIDÉRANT l'article 473.1 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Robert Beaudreault. Appuyé par le conseiller Pierre Morin et il est résolu unanimement

D'APPROUVER le programme triennal d'immobilisations pour les années 2023, 2024 et 2025.

DE distribuer un document explicatif de celui-ci, à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité dans le journal Le Chef-Lieu, édition de décembre 2022.

2022-12-1396

4. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRE 2023

CONSIDÉRANT que le maire, monsieur Sylvain Dupuis, a commenté les prévisions budgétaires 2023 pour chacun des postes « revenus et dépenses »;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du cahier des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires sont présentées comme suit :

REVENUS

Taxes foncières	1 944 339 \$
Dette Saint-Ours	333 496 \$
Tarifification pour services municipaux	614 141 \$
Païement tenant lieux de taxes	17 500 \$
Services rendus	9 500 \$
Services rendus (St-Roch)	74 137 \$
Autres services rendus	110 208 \$
Imposition de droits	67 000 \$
Amendes et pénalités	3 000 \$
Intérêts	11 000 \$
Autres revenus	2 200 \$
Dotation spéciale de fonctionnement 2020-2024	27 653 \$

TOTAL - REVENUS

3 214 174 \$

Transferts

Sécurité publique	20 000 \$
Voirie	68 746 \$
Hygiène du milieu (égout, racc. Aqueduc, autres)	3 873 \$
Loisirs et culture	38 000 \$

TOTAL - Transferts

130 619 \$

AFFECTATIONS

Affectation du surplus affecté pour immo.	83 600 \$
Revenu de subvention PRABAM	50 000 \$
Emprunt rues et rangs	42 400 \$
Emprunt dégrilleur & subvention	611 200 \$

TOTAL - AFFECTATIONS

787 200 \$

GRAND TOTAL - REVENUS

4 131 993 \$



CHARGES ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conseil municipal	99 775 \$
Application de la loi	1 200 \$
Gestion financière et administrative	500 178 \$
Greffier / élection	6 775 \$
Évaluation municipale	32 275 \$
Hôtel de ville	27 027 \$

TOTAL - ADMINISTRATION GÉNÉRALE 667 230 \$

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Police	255 862 \$
Centre d'appel 9-1-1	8 000 \$
Protection incendie (fonctionnement général)	233 248 \$
Sécurité civile	3 765 \$
Fourrière	5 500 \$

TOTAL - SÉCURITÉ PUBLIQUE 506 375 \$

RÉSEAU ROUTIER

Voirie municipale et Infrastructure	339 982 \$
Enlèvement de la neige	148 202 \$
Éclairage de rues	7 500 \$
Circulation et stationnement	14 875 \$
Transport Collectif MRC	27 656 \$

TOTAL - RÉSEAU ROUTIER 538 215 \$

HYGIÈNE DU MILIEU

Approvisionnement et traitement de l'eau potable (régie)	128 604 \$
Réseaux distribution de l'eau (local)	92 982 \$
Traitement des eaux usées (St-Ours/St-Roch)	134 794 \$
Réseaux d'égouts et stations pompes	54 639 \$
Traitement des eaux usées Grande Ourse	35 118 \$
Installation septiques	5 400 \$
Contrat enlèvement matières résiduelles	187 196 \$
Nettoyage cours d'eau	75 450 \$

TOTAL - HYGIÈNE DU MILIEU 714 183 \$

SANTÉ & BIEN-ÊTRE

Déneigement O.M.H.	1 050 \$
Participation O.M.H.	3 200 \$

TOTAL - SANTÉ & BIEN-ÊTRE 4 250 \$

AMÉNAGEMENT & URBANISME

Urbanisme et zonage	98 719 \$
Promotion et développement	16 350 \$
Quote-part Développement Économique - MRC	14 183 \$
Quote-part Office Tourisme, M.R.C.	8 424 \$

TOTAL - AMÉNAGEMENT & URBANISME 137 676 \$

LOISIRS & CULTURE

Administration et activités récréatives	212 349 \$
Centre des loisirs Richard-Gosselin	19 915 \$
Patinoire	11 067 \$
Chalet et terrain des loisirs	31 535 \$
MRC (supralocal & autres)	27 293 \$
Centre paroissial (Léo-Cloutier)	30 533 \$



Bibliothèque	39 833 \$
Patrimoine	2 000 \$
Maison de la Culture	19 514 \$
Autres (subvention aux organismes, politique etc.)	9 500 \$
TOTAL - LOISIRS & CULTURE	403 539 \$

FRAIS DE FINANCEMENT

Frais de financement, escompte, intérêts....	94 096 \$
TOTAL - FRAIS DE FINANCEMENT	94 096 \$

DETTES À LONG TERME

Remboursement en capital	239 400 \$
Remboursement en capital - Part Gouvernement	(13 999) \$
Remboursement du fonds roulement	13 600 \$
TOTAL - DETTES À LONG TERME	239 001 \$
SOUS-TOTAL	3 304 565 \$

IMMOBILISATIONS

Sécurité incendie	33 600 \$
Sécurité civile	2 500 \$
Voirie	108 128 \$
Hygiène du milieu	611 200 \$
Parcs	50 000 \$
Loisir et culture	22 000 \$
TOTAL - IMMOBILISATIONS	827 428 \$

GRAND TOTAL - CHARGES	4 131 993 \$
------------------------------	---------------------

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Pierre Morin. Appuyé par la conseillère Sophie Poirier et il est résolu unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires, exercice financier 2023, telles que présentées, et d'entériner les augmentations salariales accordées aux élus et aux employés municipaux.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil invite les personnes présentes à soumettre les questions en lien avec les points de l'ordre du jour de la séance extraordinaire.

2022-12-1397

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h35, l'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par le conseiller Luc Bertrand. Appuyé par le conseiller Robert Vallée et il est résolu unanimement

QUE la séance soit levée.

Je, Sylvain Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

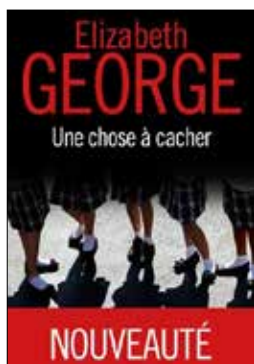


Sylvain Dupuis,
Maire

Pascale Dalcourt
Directrice générale et greffière-trésorière

Vous avez pris des résolutions pour la nouvelle année! Alors je vous en suggère une autre dès plus intéressante qui saura divertir votre famille. Vener vous abonner à votre bibliothèque. Vous serez étonné de la variété, de la quantité et des possibilités que le réseau biblio vous offre.

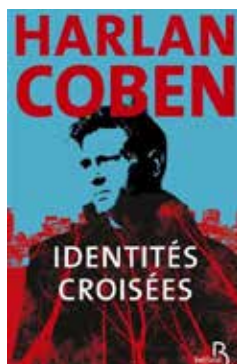
NOUVEAUTÉS DU MOIS ADULTES :



George, Élizabeth



Goudreault, David



Coben, Harlan



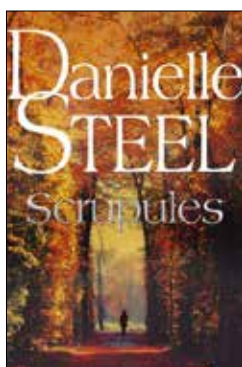
Grisham, John



Cazin, Jocelyne



Carrisi, Donato



Steel, Danielle



Caron, Louise



Gougeon, Richard



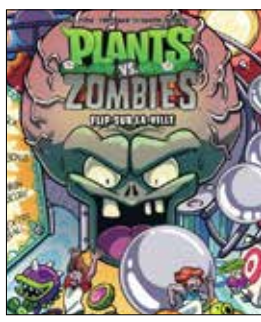
Coulombe, Claude

NOUVEAUTÉS JEUNESSES :

Ces nouveautés sont une gracieuseté de la Caisse Desjardins Bas-Richelieu de Sorel-Tracy



Tobin, Paul



Tobin, Paul



Pilkey, Dav

Une vie, un clan : **Pothier, Jacques**
Place des Érables tome 6 : **T. D'Essiamabre, Louise**
Le nouveau rendez-vous du quartier

Super Chien # 10, Les hauts du fir-maman : **Pilkey, Dav**
Aube du monde des rêves #1, Le réacteur onirique : **Blanchette, Patrick**
Aube du monde des rêves #2, Le festival des esprits : **Blanchette, Patrick**
Le cochon qui voulait dire non : **Paquin, Carine**
La fougère et le bambou : **Tibi, Marie**
L'ignoble libraire : **Balpe, Anne-Gaëlle**
Maddox et Aurore, Monstro-Mania BD : **Claude Desrosiers**
Les légendaires stories #2 Halan et l'œil de Darnad BD : **Geniller, Gaëlle**

Heures d'ouverture :

Mardi : 13 h 30 à 15 h 30
Mercredi : 15 h 00 à 17 h 00
Jeudi : 16 h 00 à 18 h 00
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

Changement pour l'hiver : plage horaire du jeudi soir.
13 octobre au 27 avril inclusivement 16 h 00 à 18 h 00

Retour à l'horaire d'été le 4 mai 2023
18 h 30 à 20 h 00



CERCLE DE FERMIÈRES ST-OURS

Le Cercle de Fermières St-Ours

"Notre Ours de la ville, est maintenant prêt pour l'hiver grâce aux enfants de St-Ours. Avec l'aide des Fermières, quelques enfants ont tissé un foulard lors de la journée de l'arrivée du Père Noël. Deux lutins qui séjournait chez la présidente du Cercle de Fermières l'ont terminé avant de reprendre la route vers le Pôle nord. Vous pourrez aller admirer notre mignon petit ours tout coquet avec son beau foulard !"



Prochaine réunion mensuelle le 14 février à 13h00



SAVIEZ-VOUS QUE...

RÈGLEMENT RM-2017 CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ARTICLE 6.1.6 NEIGE :

Constitue une nuisance et est passible de la peine édictée dans le présent chapitre, le fait de pousser, jeter, souffler, déposer, amonceler ou autrement déplacer de la neige, de la glace ou toute autre matière, peu importe sa provenance, sur l'un ou l'autre des endroits suivants ou de l'une ou l'autre des façons suivantes :

- a) Dans un chemin, une rue, une ruelle ou autre voie publique ou dans leur emprise, dans les fossés et cours d'eau municipaux, sur les passages piétonniers, sentiers pédestres, pistes cyclables ou multifonctionnelles, promenades, trottoirs et terrepleins, dans un parc ou stationnement à l'usage du public ainsi que dans tout autre endroit public;
- b) À l'intérieur d'une distance de dégagement d'un mètre et demi (1,5 m) de rayon autour d'une borne d'incendie;
- c) À une distance inférieure à quatre mètres et demi (4,5 m) de tout fil électrique;
- d) À une hauteur de plus de cinq (5) mètres à moins de quarante-cinq mètres (45 m) d'un immeuble utilisé à des fins d'habitation, commerciale, industrielle, communautaire ou récréative au sens du règlement de zonage de la municipalité;
- e) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité d'un panneau de signalisation ou d'un feu de circulation;
- f) De façon à obstruer ou nuire à la visibilité ou à la sécurité des piétons, cyclistes ou conducteurs de véhicules;
- g) De façon à bloquer l'accès à un immeuble. Le propriétaire ou l'occupant ou toute personne responsable d'un immeuble qui mandate un entrepreneur ou une personne pour effectuer le déneigement est responsable de l'infraction commise par l'entrepreneur ou cette personne au présent article.

CUEILLETTE DES ORDURES

Nous avons reçu plusieurs mémos de citoyens mentionnant les présences de bacs hors de la période de collecte des ordures, près de la voie publique.

Il est important de vous aviser qu'il n'est pas permis de déposer à plus de 24 heures avant la cueillette des ordures, les bacs près de la voie publique.

De plus, durant la période hivernale, il serait sage de ne pas déposer les bacs trop près de la voie de circulation, car les équipements chargés de nettoyer les rues doivent les éviter et parfois peut causer des bris aux bacs.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Merci et bonne lecture



LE SUMAC



Communément appelé vinaigrier ou sumac amarante, sumac à bois poilu, sumac à queues de renard et en latin *Rhus typhina*. Gros arbuste indigène au Québec et très rustique sous notre climat. Il se distingue par ses fruits rouge foncé persistants en hiver; par ses nouvelles pousses poilues ressemblant au jeune bois d'un cerf; par ses branches fourchues et par son port en forme de parasol lui conférant une allure tropicale. Ce gros arbuste de croissance rapide de 6 mètres de haut et de 4 mètres de large est non seulement décoratif, il offre un garde-manger à la faune et ses fruits sont également comestibles par l'homme.

FEUILLES Feuillage léger de 30 à 50 cm de long portant plusieurs petites folioles vert foncé et lustrées au revers plus pâle, se changeant en rouge écarlate en automne.

FLEURS, Le sumac est dioïque c'est-à-dire que des fleurs mâles et des fleurs femelles poussent sur des plants différents. Ils ont donc besoin l'un de l'autre pour la pollinisation afin d'obtenir des fruits. Une floraison abondante, riche en pollen à l'extrémité des branches, a lieu en juin. Les fleurs femelles sont denses et compactes tandis que les fleurs mâles sont plus clairsemées. Seulement les fleurs femelles donneront des fruits; les fleurs mâles sécheront et disparaîtront.

FRUITS En automne, les fleurs femelles se transforment en fruits (drupes) aplatis et poilus formant de gros cônes rouge foncé bien trapus, dressés vers le ciel, de 20 cm de longueur et persistants en hiver. Ces fruits servent de nourriture hivernale pour oiseaux et mammifères. Ils sont comestibles et possèdent un goût vinaigré (d'où son nom de vinaigrier) et citronné. Ils sont pourvus d'un pouvoir antimicrobien et contiennent beaucoup de vitamine C. Je me souviens dans mon enfance ayant mal à la gorge, ma mère me faisait boire du sirop de vinaigrier qu'elle confectionnait et qu'elle gardait au frigo pour nous soigner. Ce sirop était sucré et légèrement mielleux. On peut également infuser les fruits dans l'eau, les filtrer puis y faire bouillir de la viande. Ils peuvent aussi remplacer les agrumes dans les recettes. Mais on utilise le plus souvent leurs fruits acidulés pour confectionner une limonade rose « sumacade » rappelant le goût de la limonade d'agrumes mais laissant très peu d'empreinte carbone.

HABITAT, Le vinaigrier apprécie particulièrement les pentes sèches et rocailleuses ainsi que les sols pauvres; là où d'autres végétaux ne peuvent survivre. Grâce à ses racines drageonnantes, il retient le sol et c'est la raison pour laquelle on le retrouve poussant en colonies sur des talus et sur les rives à pic des cours d'eau. Non seulement il se multiplie par ses racines mais également par ses semences. Il faut donc l'utiliser pour les grands espaces.

Attention! En taillant les fleurs ou les branches du vinaigrier, du latex blanc s'y écoulera pouvant provoquer des irritations cutanées et des allergies. Il est donc préférable d'utiliser des gants.

Que vous l'utilisiez comme plante ornementale pour grands espaces, pour retenir le sol des talus, pour nourrir la faune ou pour votre consommation personnelle, le sumac vous comblera de ses attraits tout au long de l'année.



Christine Poulin DTA,
propriétaire du Centre Jardin Des Patriotes inc.,
3053 Ch. Des Patriotes, St-Ours, J0G 1P0,
centrejardindespatriotes.com



L'organisme Métiers d'art de Saint-Ours existe depuis plus de 20 ans. Plusieurs personnes bénévoles se sont impliquées au fil des ans, mais le temps est venu pour d'autres bénévoles de s'engager dans la gestion du conseil d'administration.

Le rôle de Métiers d'Art de Saint-Ours est de promouvoir la culture et les arts visuels dans la communauté de Saint-Ours par l'organisation de l'expo-concours « Saint-Ours est en Art », par l'organisation de cours d'arts (arts plastiques, cours de vitrail), par l'organisation de sorties culturelles portées sur les arts et de tout autre projet culturel répondant aux besoins du milieu.

Pour siéger sur le CA il faut avoir un intérêt pour les arts de toutes sortes. Il faut aussi avoir le goût de promouvoir les arts en général. L'implication bénévole demande de s'investir, mais permet aussi de s'enrichir personnellement. Nos règlements prévoient que pour siéger sur le conseil d'administration, nous devons être citoyens de Saint-Ours ou des environs.

Nous invitons les personnes intéressées à réfléchir sur la possibilité de s'engager au conseil d'administration de Métiers d'Art de Saint-Ours.

La présidente a annoncé en septembre 2022, qu'elle ne renouvellerait pas son mandat lors de la prochaine assemblée générale en 2023. Pour différentes raisons, plusieurs administratrices ne pourront poursuivre également leur engagement.

Si nous ne pouvons combler les postes au sein du conseil d'administration lors de l'assemblée générale 2023 au mois d'avril, nous devons passer une résolution afin de procéder à la dissolution de l'organisme.

Toute personne intéressée peut communiquer avec Jeannine Laliberté, présidente du conseil d'administration par courriel : metiersdartsaintours@outlook.com ou par téléphone : 579-492-4025

**VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA SESSION DE COURS DE VITRAIL
DU 16 JANVIER AU 13 FÉVRIER EST ANNULÉE. VEUILLEZ SUIVRE NOTRE PAGE FACEBOOK POUR CONNAÎTRE LES
DÉTAILS CONCERNANT LA SESSION SUIVANTE, ALLANT DU 27 FÉVRIER AU 27 MARS.**





ÉCRIRE, C'EST TISSER DES RÊVES !

Le Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours souhaite aux citoyens.nes de Saint-Ours de réaliser en 2023 quelques-uns de leurs rêves. Comme le disait Jean-Paul L'Allier, ancien maire de Québec :

« IL FAUT PARFOIS PELLETER DES NUAGES SI ON VEUT VOIR BRILLER LE SOLEIL »

Et si, pour quelques jeunes résident.e.s de Saint-Ours entre 6 et 17 ans leur rêve est d'écrire un livre (roman, conte, nouvelles, poésie, théâtre ou bande dessinée), le RLJSO est présent pour les aider à le réaliser. Deux prix de notre Conc'OURS sont réservés aux participant.e.s de la MRC de Pierre-De Saurel et un « budget Saint-Ours » permet à deux jeunes écrivain.e.s de participer gratuitement à son Conc'OURS.

Simplement communiquer avec nous à : regroupement@rljsso.com

Les inscriptions de la 15^e édition du Conc'OURS du Regroupement littéraire Jeunesse de Saint-Ours se poursuivent allègrement. La date limite pour présenter son manuscrit est le 1er mars, mais il est possible que la limite de 60 participant.e.s soit atteinte avant le 1er mars. Malheureusement, le principe de « premier arrivé, premier servi » devra alors prévaloir.

Plus d'infos : www.rljsso.com
Facebook : @concoursrljsso



RAPPEL – VÉHICULES HORS-ROUTE

Chaque hiver, de nombreuses personnes s'adonnent aux plaisirs des véhicules hors-route. Toutefois, il y a des règles à respecter, à défaut de quoi vous pourriez être passible d'une amende en plus de nuire à ceux qui pratiquent ce sport dans les règles de l'art.

- Tout conducteur de véhicule hors route doit être âgé d'au moins 16 ans
- Tout conducteur de véhicule hors route âgé de 16 ans ou 17 ans doit obligatoirement être titulaire d'un certificat d'aptitudes délivré par la Fédération Québécoise des Clubs Quads (FQCQ).
- Tout utilisateur d'un véhicule hors route qui traverse un chemin public doit avoir un permis de conduire valide.
- Une personne qui est en autorité sur un mineur et qui tolère qu'il conduise un véhicule hors route est passible d'une amende.
- Il est interdit de circuler sur un chemin public en véhicule hors route. Le conducteur est passible d'une amende.
- Tout conducteur de motoquad (4 roues), muni d'un siège d'appoint ajouté, sur lequel prend place un passager, doit être âgé d'au moins 18 ans et détenir un certificat d'aptitude (ne s'applique seulement qu'en sentier de la fédération).
- Toute personne prenant place sur une motoquad en mouvement doit être assise à une place pour passager.
- Tout conducteur d'un autoquad (côte à côte) doit être âgé d'au moins 18 ans.
- Un conducteur de véhicule tout-terrain (motos, motoquads et autoquads), qui circule sans casque conforme est passible d'une amende.

Avoir en sa possession les documents du droit de passage annuel en sentiers est obligatoire. Ne pas avoir ce droit d'accès, vous expose à une amende ainsi qu'à une expulsion et à la possibilité de remorquage du véhicule. De plus, les agents de sentiers peuvent exiger l'achat sur le champ l'achat au cout de 500 \$ de ce droit de passage.

Nous vous rappelons que, autres que les sentiers balisés et entretenu par les clubs de squad/VTT, **il est strictement interdit de circuler sur des terrains privés, incluant les terres agricoles. Nous rappelons aux citoyens qu'en cas de problématique, ils doivent communiquer avec la Sûreté du Québec.**

Le Club de V.T.T. Vagabond du Bas-Richelieu publie les sentiers balisés sur son site web : <https://vagabond.fqcq.qc.ca/cartographie/>

» ÉCOLE
PIERRE-DE-SAINT-OURSPOUR
CHAQUE
ÉLÈVE
UNE RÉUSSITE

JOURNAL PETIT PIERRE

Janvier 2023

Numéro 5

ACTIVITÉS DE DÉCEMBRE

Dans la semaine du 19 décembre au 23 décembre, les enseignantes ont organisé différentes activités pour Noël.

Voici quelques photos des différentes activités.



Chloé Bousquet
Maternelle 5 ans



Petit déjeuner offert par l'Épicerie Arpin & fils
pour tous les élèves de l'école



Nathan Lemieux-Lévesque
Maternelle 5 ans



Marie-Claude, enseignante 6^e année,
et Étienne Dupuis

ACTIVITÉS DE JANVIER

Le 18 janvier, il y aura une sortie scolaire pour tous les élèves de l'école. Ils sont invités aux glissades d'Extéria, terrain d'aventures. Le départ de l'école se fera vers 9h45, et les élèves seront de retour après dîner. Il est donc important de préparer une boîte à lunch pour votre enfant.

CONSEIL D'ETABLISSEMENT

La prochaine rencontre du conseil d'établissement aura lieu le 13 février 2023.

BULLETIN

La 2^ere étape se terminera le 9 mars 2023. L'envoi du bulletin se fera à votre adresse courriel du portail Mozaik dans la semaine du 13 mars.



CONSIGNES COVID-19 : <https://www.cs-soreltracy.qc.ca/>

Centre
de services scolaire
de Sorel-Tracy

Québec



Horaire de la Pharmacie

*Chers patients,
Voici nos nouvelles heures d'ouverture
Dès le 1^{er} Mai 2021*

DIMANCHE	FERMÉ	FERMÉ
LUNDI	9H30	18H00
MARDI	9H30	18H00
MERCREDI	9H30	18H00
JEUDI	9H30	18H00
VENDREDI	9H30	18H00
SAMEDI	10H00	16H00



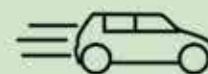
Sixian Lin
Pharmacien
propriétaire



**Transférez vos
ORDONNANCES**

C'est simple, rapide et sans frais. Appelez-nous!

Pharmacie Sixian Lin
2549-B Immaculée-Conception
Saint-Ours (Québec)
450.402.0621



**Service de
LIVRAISON GRATUIT***

* Détails en pharmacie



Garage Essieux-Pro



Garage Essieux-Pro

2589, Immaculée-Conception
Saint-Ours (Qc) J0G 1P0

Tél.: 450 780-8515

450 785-2286

info@essieuxpro.com



ACDelco

**SPÉCIALISTE EN INJECTION
MÉCANIQUE GÉNÉRALE
ÉLECTRO MÉCANIQUE
TECHNICIEN EXPERT**

**NOUS UTILISONS DES PIÈCES
DE REMPLACEMENT
CARQUEST DE HAUTE QUALITÉ**

François Lafond, Propriétaire





FONDERIE LAPERLE



106 Montée de la Basse
Saint-Ours, Québec, J0G 1P0



450-785-2205



www.bibby-ste-croix.com





TRANSPORT **R. LAHAIE** & FILS INC.

(450)-785-2245

3037 Chemin des Patriotes, St-Ours, Qc
J0G 1P0



EXCAVATION TRANSPORT EN VRAC DÉNEIGEMENT

MICHEL 450-780-5439	FRANÇOIS 450-746-3791	DOMINIC 450-746-6611
-------------------------------	---------------------------------	--------------------------------

MOTEL ST-OURS

Situé sur le bord du richelieu




Le Motel St-Ours est fier de vous annoncer l'ouverture de son nouveau restaurant de déjeuner, nous vous y offrons de délicieuses et généreuses assiettes à votre goût à des prix compétitifs. Des nouvelles installations pouvant accueillir votre familles ou votre groupes d'amis sont à votre disposition sur réservations.

Heures ouvertures : de 8 h à 11 h et fin de semaine de 8 h à 13 h

2308, chemin des Patriotes, St-Ours, (Qc) J0G 1P0 Tél.: 450 785-2403
www.motelsjours.com - motelsaint-ours@hotmail.com

Entreposage Voiliers Richelieu

Division Excavation St-Ours Inc.



Roger Larivière
1910 Chemin des Patriotes
St-Ours, Qué. J0G 1P0

Tél: 450-785-2394
Cell: 450-780-2103
excavst-ours@videotron.ca
www.entreposagevoiliersrichelieu.com

JOËLLE LALLIER

acupuncteure

Traitement par aiguilles ou laser
 Aiguilles stériles à usage unique
 Massage thérapeutique chinois

Saint-Denis-sur-Richelieu
514.961.9984

Membre de l'Ordre des acupuncteurs du Québec



.....
*Tout
pour vous,
près de
chez vous!*
.....



ÉPICERIE | BOUCHERIE | BUFFET | PRÊT À MANGER | ESSENCE | AGENCE SAQ



*Grande variété
de **bières importées**
et **québécoises** à
des prix compétitifs!*



.....
TOUS LES DIMANCHES - FÈVES AU LARD MAISON, PAINS CHAUDS, BEIGNES AU SIROP

É P I C E R I E

Arpin & Fils

• LES MARCHÉS •
Tradition

Julie Arpin et Stéphane Lanteigne, propriétaires

Heures d'ouverture :

En semaine : de 7 h à 21 h

Samedi et dimanche : de 8 h à 21 h

2471, chemin des Patriotes
Saint-Ours **450 785-2308**



PUBLICITÉ

PUBLICITÉ CHEF-LIEU

Information : 450 785-2203 poste 109

Format	Annuel	Mensuel
Carte affaires	100 \$	40 \$
1/5 page	175 \$	55 \$
1/2 page	300 \$	80 \$
1 page	575 \$	105 \$



CLAUDE DUMAS CONSEILLE RÉNO

RÉNOVATION | SPÉCIALITÉ FINITION

Téléphone : 438 499-7723
E-mail : cd56metiers@hotmail.ca
Saint-Ours, J0G 1P0



Plomberie Denis Descheneaux inc

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN PLOMBERIE

Denis Descheneaux, propriétaire

2022, Chemin des Patriotes, St-Ours, Qc J0G 1P0
T. 450 785-2232

☎ : 514-260-1249

✉ : danielasantibanez@gmail.com



Boutique pour animaux



Accessoires et nourriture

101 avenue Yamaska, Saint-Denis- Sur-Le-Richelieu

Chiens

Chats

Oiseaux

Rongeurs

Poissons

Centre d'esthétique Moi

Services offerts :

- Cire
- Électrolyse
- Facial
- Soins du dos
- Manicure vernis UV
- Pedicure vernis UV

NOUVEAUTÉ

ÉPILATION AU LASER
APPELER POUR PRENDRE
RENDEZ-VOUS!

Marie-Pierre Montpetit
(Esthéticienne)
450 517-0533

102B rue Yamaska, Saint-Denis-sur-Richelieu



ŒUFS DE POULES EN
LIBERTÉ BLANCS, BRUNS
ET BIOLOGIQUES

PRODUITS BIOLOGIQUES
DE L'ÉRABLE, TARTES ET
BEIGNES

PRODUITS DU CANARD, MIEL
ET FARINES BIOLOGIQUES

HUILE DE TOURNESOL
BIOLOGIQUE



HEURES D'OUVERTURE DE NOTRE BOUTIQUE

LUNDI AU JEUDI: 8H À 12

VENDREDI: 8H À 17H

SAMEDI: 8H À 12

DIMANCHE: FERMÉ

www.fermestours.ca

(450) 785-2148

● 2382 Chemin des Patriotes, St-Ours



**L'ours
qui
Bouffe**

RESTAURANT

450 785-2311

Guy Laperle
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN INC.

450.785.3203 **1.866.785.3203**

Services offerts
Chauffage électrique
spa / piscine

**résidentiel
commercial**

68 ave de la Traverse
St-Ours, J0G 1P0

glectrique@videotron.ca

Centre jardin des Patriotes
Centre jardin champêtre

Christine Poulin
Technicienne en horticulture diplômée

3053, chemin des Patriotes (route 133)
Saint-Ours (Québec) J0G 1P0

Téléphone : (450) 785-3877
Télécopieur : (450) 785-3876

Courriel: cjpatriotes@live.ca



**Alexandre
Bélisle**

CONSTRUCTION

(450) 880-0643
R.B.Q.: 5607-7241-01



 [Constructionsalexandrebelisle](https://www.facebook.com/constructionalexandrebelisle)

Beauté Détente
COIFFURE

Cell: (514) 898-5473

Judi, vendredi 17h à 21h
Samedi 9h à 14h

53 St-Sacrement
St-Ours Qc.
J0G 1P0



Technicienne en Coloration
Produits écologiques, biodégradables et naturels
Lise Couture



**PLOMBERIE
MATHIEU MALO inc.**

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - INDUSTRIEL

450.556.0903

RÉNOVATION - SERVICE D'ENTRETIEN
CONSTRUCTION NEUVE - PLANCHER CHAUFFANT



R.B.Q. : 5699-1383-01



*Respect,
disponibilité
et humanité*

**SALONS
FUNÉRAIRES**

*Gilbert
Mandeville
& Fils Inc.*

Depuis 1927

912, Chemin St-Roch
Sorel-Tracy Qc J3R 3K5
T. 450.743.3607 F. 450.743.3615

www.salonsmandeville.com
g.mandeville@bellnet.ca



**On ne fait pas que vous engager.
On s'engage à ce que
vous vous épanouissiez.**

Nuance.

Décrocher un emploi à la Caisse, c'est bénéficier de nombreux avantages :

- Une gamme complète d'avantages sociaux;
- Des conditions de travail améliorant la qualité de vie;
- Un accompagnement et une formation offrant de multiples possibilités de carrière;
- Un régime de retraite à prestations déterminées avec une importante contribution de l'employeur;
- Et bien plus encore.

Pour vivre l'expérience, joignez-vous à la grande équipe Desjardins.

desjardins.com/carrieres

450 746-7000
elisabeth.belanger-traversy@desjardins.com

 **Desjardins**
Caisse Pierre-De Saurel

Résidence privée avec soins pour aînés

Située sur les rives du Richelieu

Nous avons 34 studios avec salle de bain complète pour la clientèle :

- en perte d'autonomie
 - atteinte de déficits cognitifs et d'Alzheimer
 - ayant besoin de répit et de convalescence (court séjour)
- Ménage et lavage de la literie 1x semaine.
 - Menu varié, délicieux repas et collations incluses.
 - Câble, téléphone et internet.
 - Présence de personnel qualifié en tout temps.
 - Dispositifs de sécurité.
 - Chapelle, loisirs animés.
 - Soins à domicile par le CSSS.
 - **Infirmière sur place**
 - Et plus encore !



Visite sur rendez-vous.

Julie Laberge, directrice : 450-402-0530 poste 110

3252 chemin des Patriotes, Saint-Ours

villadesberges@videotron.ca





Jacques Grondin
denturologiste
propriétaire

Jour d'affaires :
Le mercredi
de 10 h à 20 h
sur rendez-vous

St-Denis-sur-Richelieu

Clinique familiale Horizon
620, ch. des Patriotes
Bureau 102
J0H 1K0

450-787-2720

grondinjacques21@gmail.com
www.cliniquedenturoacton.ca



RECONNU POUR NOS PROTHÈSES D'ALLURE NATURELLE

- Fabrication et réparation de prothèses dentaires complètes, partielles et sur implants
- Service à domicile, en résidence ou en CHSLD



355 rue Principale
Saint-Bernard-de-Michaudville
Québec, J0H 1C0

AVEZ-VOUS VOTRE
RENDEZ-VOUS?

**LES PNEUS
D'HIVER**

SONT OBLIGATOIRES À PARTIR DU 1ER DÉCEMBRE



450-792-2221



VOS PHARMACIENS SONT LÀ POUR VOUS. CONSULTEZ-LES POUR :

- Vaccination
- Surveillance et suivi du traitement médicamenteux
- Mesure de la glycémie, tension artérielle et RNI
- Gestion de la médication sous forme de piluliers
- Transfert d'ordonnances provenant d'une autre pharmacie*

**Vous avez des questions sur vos médicaments et votre santé ?
Venez nous rencontrer.**

**Votre santé est notre priorité.
On est là pour vous.**

* Certaines conditions s'appliquent.

Caroline Désilets et Philippe Desmarais

688, ch. Des Patriotes
St-Denis-Richelieu
450 787 2077

HEURE D'OUVERTURE :

Lundi au vendredi: 9 h à 20 h
Samedi: 10 h à 17 h



Pharmaciens-propriétaires affiliés à



Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.

Southière Construction inc.

ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET SPÉCIALISÉ

RBQ 8319 8085-52

www.southiereconstruction.com
info@southiereconstruction.com



Cell: 450.880.2085
Fax: 450.785.3334
Tél.: 450.785.3331

2196, chemin des Patriotes, Saint-Ours (Québec) J0G 1P0



Plomberie Denis Descheneaux inc

ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ EN PLOMBERIE

Denis Descheneaux, propriétaire

2022, Chemin des Patriotes, St-Ours, Qc J0G 1P0
T. 450 785-2232

ENTREPOSAGE
DOMESTIQUE



Mini-entrepôts À LOUER

Chauffé, éclairé et sécuritaire
Au mois ou à l'année
Toutes grandeurs disponibles

Pour infos : Michel Lussier 514 444 - 2550



JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781

jean-bernard.emond.ri@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com



- ✓ Massages suédois
- Détente
- Thérapeutique
- ✓ Kinésithérapie
- ✓ Drainage lymphatique
- ✓ Réflexologie des pieds, oreilles, nez et global (structure)
- ✓ Traitement pour la cellulite (maigrir)
- ✓ Relation d'aide (émotions)
- ✓ Reiki
- ✓ Arrêt de fumer
- ✓ Bio Énergie (balancement d'énergie méridiens)
- ✓ Certificats-cadeaux



Reçu pour assurances

3148, chemin des Patriotes
St-Ours QC J0G 1P0

milanours@gmail.com
450 449-9752



Sonia Dube
COURTIER IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL

450 276-4540
sonia.dube@remax-quebec.com

No Étab. 199452



CAMPING • MARINA
Parc Bellerive

1992, chemin des Patriotes
Saint-Ours (QC) J0G 1P0

450 785-2272 (camping et marina)

450 785-5566 (vente, services et entreposage)

campingmarinabellerive.com

300 terrains (saisonniers et voyageurs)
Mécanique, pièces, vente et entreposage
Essence régulier, super et diesel

NOUVEAUTÉS

Glissades d'eau

Terrains de
Pickleball

Piste de BMX



RE/MAX
RENAISSANCE

AGENCE IMMOBILIÈRE

3100, avenue Cusson, bureau 101,
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8N9

450-771-7707
remax-quebec.com

JANVIER - FÉVRIER 2023

LÉGENDE

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
22	23	24  13H30-15H30	25  15H - 17H	26  16H - 18H	27	28 9H30-11H30  17H
29	30	31  13H30-15H30	1  15H - 17H	2  16H - 18H	3	4 9H30-11H30  17H
5	6 	7  13H30-15H30	8  15H - 17H	9  16H - 18H	10	11 9H30-11H30  17H
12	13	14  13H30-15H30	15  15H - 17H	16  16H - 18H	17	18 9H30-11H30  17H
19	20	21  13H30-15H30	22  15H - 17H	23  16H - 18H	24	25 9H30-11H30  17H

-  COMPOST
-  RECYCLAGE
-  ORDURES
-  ENCOMBRANTS
-  RÉSIDUS VERTS
SACS EN PAPIER, ORANGE
OU TRANSPARENT
-  SAPIN DE NOËL
-  MESSES À
SAINT-OURS
-  CONSEIL
MUNICIPAL
-  BIBLIOTHÈQUE



RÉPERTOIRE

GROUPES SOCIAUX

FADOQ | R. Arcudi et M. Daviault | **450 785-2887**
 Bibliothèque | Lucie Grenier | **450 785-2779**
 Caisse Desjardins Pierre-De Saurel | Pierre Desgranges dir. gén. |
450 746-7000
 Carrefour com. Arc en ciel | Elaura Pivin | **450 785-2875**
 Centraide et Fabrique | Éric Coulibaly | **450 785-2223**
 Centre Accès com. Internet | **450 785-2713**
 Cercle des fermières | Diane Noël | **450 846-4080**
 Commission Scol. Sorel-Tracy Centre administratif | **450 746-3990**
 École Pierre de Saint-Ours | Isabelle Ducharme, Directrice | **450 746-3512**
 Centre Anti-poison | **1 800 463-5060**
 C.L.S.C. Gaston-Bélanger | **450 746-4545**
 Commission protection terr. Agricole | **1 800 361-2090**
 Communication-Québec | **1 800 363-1363**

SERVICES D'URGENCE

Ambulances, Police, Pompiers composez le 911

Pour une urgence nécessitant la présence d'un col bleu de garde,
 composez le 450-880-1440

SPAD - Société protectrice des animaux de Drummond: | **1 855 472-5700**
 Hôpital Hôtel-Dieu de Sorel | **450 746-6000**
 Député fédéral | Louis Plamondon | **450 742-0479**
 Député provincial | Jean-Bernard Émond | **450 742-3781**
 Service de protection environnement | **1 800 561-1616**
 S.O.S. Violence conjugale | **1 800 363-9010**
 Sureté du Québec | **450 743-7947** ou **450 310-4141**
 Les Amis du Canal | Marie-Andrée Dupuis | **579-492-2540**
 Métiers d'art de Saint-Ours | Jeannine Laliberté | **514 436-6657**
 M.R.C. de Pierre-De Saurel | Denis Boisvert, dir. gén. | **450 743-2703**
 Office d'habitation St-Ours | Alain Ouellet, concierge
 Ordre Franciscains Séculiers | Micheline Bonnier | **450 785-2238**
 Popote roulante | **450 785-2874**
 Presbytère Saint-Ours | Éric Coulibaly, curé | **450 785-2223**
 Régie Inter-muni. Aqueduc | **450 782-3111**
 Regroup. Littéraire Jeunesse Saint-Ours | Diane Lapointe | **450 402-0545**
 Salon des Ados Carrefour comm. Arc en ciel | Marie-Pier Nault | **450 785-2878**
 Société canadienne des Postes | **450 785-2989**
 Traversier St-Ours/St-Roch | Martin Larivière | **450 785-2173**
 Transport Collectif Carrefour comm. Arc en ciel | **450 785-2874**
 Mémoires de Saint-Ours | Helen Jackson | **450 785-5699**



INFORMATIONS SUR LES BACS

Les bacs roulants peuvent être achetés dans une quincaillerie ou auprès de l'entreprise EBI Environnement, le fournisseur du service de collectes sur le territoire. Les bacs roulants sont obligatoires pour les collectes de recyclage, de matières organiques et de déchets. Les matières déposées en dehors de ces bacs ou dans tout autre contenant non conforme ne seront pas collectées. Assurez-vous aussi que les bacs soient conformes à la collecte mécanisée. Les bacs autorisés : Bac roulant de 240 L ou 360 L. Les bacs roulants bruns de 45 L sont autorisés uniquement à Saint-Joseph-de-Sorel et au centre-ville de Sorel-Tracy.

- **Prise européenne (bandes-supports à l'avant du bac)**
- **Couleurs : noir (déchets), bleu (recyclage), brun (matières organiques), vert (pour les déchets à Massueville, pour le recyclage à Sainte-Victoire-de-Sorel)**

Le nombre de bacs bleus et de bacs bruns pouvant être utilisé est illimité. Toutefois, le nombre de bacs noirs est limité au nombre d'unités d'occupation de l'immeuble (selon le relevé de taxation). Pour les multilogements, les propriétaires peuvent utiliser des conteneurs à chargement avant pour les déchets et les matières recyclables. Le nombre et le volume des conteneurs sont définis par le règlement 281-18. Avant de faire l'achat ou la location de conteneurs.

VEUILLEZ CONTACTER LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL AU :

450 743-2703, poste 244, pour vous assurer du volume et de l'emplacement requis.